

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2025

Réunion annoncée à la porte de la mairie le 3 Juillet 2025, sous la présidence de Pascal MELLINGER.

Sont présents : ROUSSELET.M, GUEDE.P, LECOMTE.F, OZAN.B, DES ABBAYES.B, GASNIER.E

Absents excusés : DUFOSSÉ.S, TRECUL.P, MOREAU.M, COUTANCEAU.N

Pouvoir : Monsieur DUFOSSÉ.S donne pouvoir à Mme OZAN.B
Monsieur COUTANCEAU.N donne pouvoir à Monsieur GUEDE.P
Monsieur MOREAU.M donne pouvoir à Mme LECOMTE.F
Monsieur TRECUL.P donne pouvoir à Monsieur GASNIER.E

Secrétaire de séance : Patrick GUEDE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15.05.2025

Le compte rendu de la séance du 15.05.2025 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique 2023 au Conseil Municipal.

Créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) s'est substitué au rapport sur l'état de la collectivité (REC) depuis le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une obligation légale. Ce rapport, désormais élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le RSU 2023.

ASSISTANT DE PRÉVENTION

Monsieur le Maire informe que Madame QUINTEL Angélique, secrétaire de mairie, a suivi pendant 5 jours une formation avec le centre de gestion pour être assistante de prévention.

Il présente le rôle et missions de l'assistant de prévention qui consiste à améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents.

Monsieur le Maire propose de dégager 1h / semaine afin que Madame QUINTEL, puisse élaborer le registre de santé et sécurité.

Il propose également de nommer par arrêté Madame QUINTEL en tant qu'assistante de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de nommer Madame QUINTEL Angélique en tant qu'assistante de prévention.

CHANGEMENT DE LOGICIEL - COSOLUCE

Monsieur le Maire avait informé en mars dernier la volonté de changer d'éditeur de logiciel informatique d'actes administratifs et comptables et de passer chez Cosoluce car la proposition commerciale était moins cher que l'éditeur actuel Berger-Levrault.

Afin de pouvoir finir la mise en place de ce logiciel, Monsieur le Maire demande si le changement d'éditeur convient au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est d'accord avec ce changement d'éditeur.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2025

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale Adjointe Solidarité sollicitant une participation financière au FSL Logement pour l'année 2025.

Ce fond intervient pour aider financièrement les personnes sous ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou s'y maintenir.

La participation de la commune s'élève à 3€ par logement social, soit 9 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Avenant bail commercial** : Monsieur le Maire explique que le loyer du bail commercial du restaurant passera de 600€ TTC à 800€ TTC à compter du 14.07.2025 pour une durée de un an.
- **Bilan Rosière de France** : Le Maire fait un retour positif sur l'organisation et le déroulement de la manifestation qui s'est déroulée les 27-28 et 29 Juin dernier
- **Demande de subvention AFM Téléthon** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'AFM Téléthon pour une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser la somme de 50€

- **Prêt matériel JA de Thiron-Gardais**, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part des JA de Thiron-Gardais demandant un prêt de matériel pour leur manifestation du 6-7 septembre prochain.
Le Conseil Municipal décide de faire un prêt de 7 barrières de ville ainsi que de 160 chaises.
- **Point chemin de la Gripaine**, Madame DES ABBAYES a souhaité faire un point sur l'affaire du chemin de la Gripaine, et propose au Conseil Municipal de relancer l'avocate afin de voir quelle suite donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.